

**MAIRIE DE LIEUDIEU**

**Le village**  
**38440 LIEUDIEU**  
Téléphone : 09.65.36.71.42  
Fax : 04.74.58.51.70

Le **vendredi 30 juin 2017 à 20h30** le conseil municipal dûment convoqué le 23/06/2017 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. GERIN Guy Maire.

*Nombre de membres en exercice : 09*

**PRESENTS** : Mmes et MM. GERIN Guy - BUISSON Alain - BOTTERO Christine - VERPILLON Thierry - AUFRANC Yves - SOUCHAL Patrice - RINALDI Frédéric - BRUSET Aline - RIMAUD Philippe  
Secrétaire de séance : Mme BOTTERO Christine

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

**1. délibération n° 23**

**Elections des délégués appelés à voter pour les sénatoriales du 24 septembre 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral,  
Vu le décret du Premier Ministre 2017-1091 du 2 juin 2017 fixant la date d'élection des délégués appelés à voter pour les sénatoriales du 24 septembre 2017,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- suffrages exprimés : ..... 9
- majorité absolue : ..... 5

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Election du Délégué :**

a obtenu :

- M. GERIN Guy : .....9 voix
- M. GERIN Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Délégué  
M. GERIN Guy a accepté l'élection

**Election des Trois Délégués Suppléants :**

ont obtenu :

- M. BUISSON Alain : .....9 voix
- Mme BOTTERO Christine : .....9 voix
- M. RIMAUD Philippe : .....9 voix

M. BUISSON Alain, Mme BOTTERO Christine, et M. RIMAUD Philippe ayant obtenu la majorité absolue et ayant accepté l'élection, ils sont proclamés Délégués Suppléants.

**2. délibération n° 23**

**Acquisition et pose de clefs de tirant de renfort pour l'ancienne maison "Méaud"**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AZ CONSTRUCTION de LIEUDIEU pour l'acquisition et la pose de clefs de tirant de renfort.

Il expose les caractéristiques du devis :

- clef de tirant de renfort de 8,50m avec filetage écrou et platine UPN
  - clef de tirant de renfort de 6,50m avec filetage écrou et platine UPN
- Le devis s'élève à 330,00 €HT soit 396,00 €TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- APPROUVE l'acquisition et la pose de clefs de tirant de renfort,
- RETIENT le devis de l'entreprise AZ CONSTRUCTION de LIEUDIEU pour un montant de 330,00 €ht soit 396,00 €ttc,
- CHARGE M. le Maire de signer la commande et toutes pièces afférentes.

Les crédits sont inscrits au budget 2017 en section d'investissement programme 123 - compte 21311.

### 3. délibération n° 24

#### Rythmes Scolaires - Délibération pour demander le retour de la semaine de 4 jours

M. le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de l'école de la Source de la commune de LIEUDIEU,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:**

➤ EMET un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.